Image not found or type unknown

Attaque de chat même procedure que le chien?

Par **poukie**, le **20/01/2015** à **14:50**

Bonjour,
Je voulais savoir, si les procedures pour les chiens s'appliquent également aux chats?
Il y a un mois je gardais le chat d'une amie. Une fois l'animal déposé et l'amie partie, je reçois un message qui explique que c'est la première fois qu'elle laisse son chat à un tiers.
Deuxième soir, le chat fait une bêtise, je le gronde (comme je gronderai mes propres chats) il grogne, je décide de le mettre dehors pour le calmer, il grogne, me saute à la jambe.
Urgence, béquilles pendant deux semaines, impossibilité de travailler, risque de phlebite, injection quotidienne, prises de sang etc etc.
J'ai prévenu mon amie qui, en venant récupérer son chat, me laisse des sous de dédommagement et son compagnon m'apprend que ce chat avait déjà attaqué cette amie de la meme facon il y a environ 1an (chose qu'elle ne m'a jamais dite). L'attaque n'a été déclaré qu'à l'hôpital et je pensais qu'elle serait transmise au service compétent. À priori non...
Et depuis cet accident je n'ai plus de nouvelles.
Je lui ai demandé si elle avait déclare l'accident pas de nouvelles non plus. Elle sort ce chat dans la rue, les parcs etc je trouve ce comportement totalement irresponsable. Je considére ce chat comme dangeureux je ne comprends pas cette attitude! J'ai deux chats (6 et 1 an), je n'ai jamais été ni mordue ni griffé (sauf lorsqu'ils étaient petits) je pense donc être apte à m'occuper de ces animaux. Je veux que cette amie ait une prise de conscience sur la gravité de cet acte. J'aurai à vie la cicatrice des crocs de son chat dans ma jambe d'adulte, donc un chat de 8kilos aggressif en contact d'enfants ou personnes fragiles qui sais quels résultats cela peut donner? Pour vous donner un ordre d'idée de la blessure, à l'hôpital on a cru à l'attaque d'un chien.
Y a-t-il une procédure qui lui imposerait de garder son chat en appartement? Beaucoup de personne m'ont dit que j'aurai du le faire euthanasier de suite, personnellement je n'apprecierais pas qu'on le fasse a mes chats.
J'ai cherché des cas similaires sur internet, mais notre plus fidèle compagnon canin reigne en maitre de la terreur sur les attaques d'animaux domestiques...
Que dois-je faire pour que cette personne prenne ses responsabilités et s'engage à ne plus sortir son chat? J'ai l'impression de me sentir plus concernée qu'elle alors qu'elle aussi a subi une attaque, dois-je appelertout simplement la mairie?
Désolée pour ce très long messages mais j'espère avoir bien expliqué la situation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés